

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5509**

### Intitulé

Scénariste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle (CEEA) Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

321v Production à caractère artistique : Réalisation et scénario de cinéma et télévision (sauf création artistique)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le ou la scénariste est un(e) auteur(e) créateur(trice) de scénarios, c'est-à-dire des récits de fiction spécifiquement écrits pour l'audiovisuel, dramatiques (au sens de dramaturgie). Ils sont rédigés uniquement en images, en action et en dialogue pour le cinéma, la télévision, l'animation, les web fictions et le transmédia.

Le ou la scénariste œuvre sur tout ou partie du scénario, pour une commande ou des créations originales, seul(e), en duo ou en équipe. Il ou elle met son savoir-faire et ses techniques narratives spécifiques au service de sociétés de production, distribution, diffusion et réalisation afin d'adapter ses scénarios aux contraintes économiques (moyens, supports, budget, etc.) et artistiques (genre, ton, format etc..) de l'œuvre audiovisuelle finale dont il ou elle est coauteur(e).

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

1. collecte de matière formelle ou expérientielle
2. recherche des pistes scénaristiques
3. écriture, travail en collaboration, expertise du scénario d'un(e) autre auteur(e)
4. identification et prise en compte des contraintes techniques et économiques
5. écriture d'une continuité dialoguée
6. conceptualisation d'une série et formalisation d'une bible
7. développement commercial de ses projets et de ses écrits

La certification valide les compétences suivantes :

- 1 - Organiser son propre dispositif de recherche, de documentation
- 2 - Trouver et cultiver son originalité et sa personnalité d'auteur : imaginer, surprendre et innover.
- 3 - Exprimer son point de vue d'auteur tout en partageant ou en intégrant celui des collaborateurs(trices) artistiques. Analyser un texte que l'on n'a pas écrit.
- 4 - Prendre en compte, dans l'écriture, les contraintes économiques et artistiques. Intégrer au scénario les modifications indispensables pour en établir une version de tournage.
- 5 - Ecrire un scénario étape par étape en images, en action, en situations dramatiques et en succession de scènes dialoguées.
- 6 - Formuler un principe de narration et construire un récit récurrent ou déclinable en épisodes sur le long terme.
- 7 - Construire et entretenir un réseau professionnel pour vendre ses projets.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les conditions d'exercice sont très diverses. Les scénaristes travaillent pour des sociétés de production de tailles variables aussi bien pour la télévision, le cinéma ou l'animation, plus rarement dans des sociétés ou maisons d'édition de jeux vidéo.

Les scénaristes peuvent travailler seul(e)s, en binôme lorsqu'un scénario ou un concept est développé en co écriture, ou dans d'un pool d'auteur(e)s, au sein d'une société de production. Cette situation est notamment le cas pour des séries télévisées quotidiennes ou les séries d'animation.

Le travail des scénaristes peut s'exercer de différentes manières selon qu'elle ou il est amené à être engagé comme auteur, lecteur, consultant ou directeur littéraire.

Les principales désignations du métier sont : scénariste, auteur(e), auteur(e) dramatique, dialoguiste, scénariste-adaptateur(trice), directeur(rice) littéraire, directeur(trice) de collection, script-doctor, lecteur(trice), formateur(trice) en scénario, narrative designer (domaine jeux vidéo) - ...

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

### Réglementation d'activités :

Propriété intellectuelle (littéraire et artistique)

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 7 blocs de compétences décrits ci-dessous. La validation totale s'obtient ainsi :  
Par la formation initiale ou continue : validation des 7 blocs de compétence. Soutenance devant le jury d'une continuité dialoguée de 90'.  
Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans (hors VAE)  
Par validation des acquis de l'expérience (VAE) : validation de 6 blocs (blocs 1 à 5 et 7). En cas de validation partielle, les blocs validés

restent acquis à vie.

Dans le cas d'une Validation des Acquis de l'Expérience, seuls les blocs 1 à 5 et 7 correspondant à la pratique la plus répandue d'élaboration d'une continuité dialoguée sont à valider. Ils sont valables autant pour un épisode de série que pour un film de cinéma, d'animation ou de télévision. Un scénariste qui ne travaillerait que pour le cinéma, par exemple, n'aurait pas à valider le bloc 6 "Conceptualiser une série et la formaliser dans une bible".

Chaque bloc de compétences validé (sauf les blocs 1 à 5 qui feront l'objet d'un certificat global) fera l'objet de l'émission d'un certificat sur lequel figurent, entre autres, les intitulés et de la certification, et du bloc de compétences.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 5509 - Développer la commercialisation de ses projets et de ses écrits	<p><b>Descriptif :</b> construire et entretenir un réseau professionnel - synthétiser la verbalisation de son projet sous forme de promesse - gérer plusieurs développements en même temps</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Pour la formation :            - Mise en situation professionnelle            - pitch oral de la série ou de la continuité dialoguée devant le jury            - soutenance de la continuité            Pour la VAE pitch oral de la série ou de la continuité dialoguée devant le jury            - soutenance de la continuité</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 5509 - Ecrire en collaboration - travailler en collaboration - Expertiser le scénario d'un autre auteur.	<p><b>Descriptif :</b> exprimer son point de vue d'auteur tout en partageant ou en intégrant celui des collaborateurs artistiques - créer une fiction originale ou partager un développement avec un autre scénariste. Analyser un texte que l'on n'a pas écrit pour établir un diagnostic objectif technique et artistique de ses forces et faiblesses dramatiques.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            - Pour la formation : mise en situation professionnelle, évaluation des livrables suivants : continuité dialoguée de 90'            - Pour la VAE : évaluation d'une continuité dialoguée de 13' à 90'</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 5509 - Conceptualiser une série et la formaliser dans une bible	<p><b>Descriptif :</b> construire un récit récurrent ou déclinable sur le long terme - formuler sur une ou deux lignes le concept de la série - choisir le nombre et la durée d'épisodes les mieux adaptés au concept - rédiger de manière concise et efficace la présentation du concept - développer, d'après la pré-bible, le tout premier épisode dialogué - rédiger le document littéraire unique de référence de la série</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            - Pour la formation : mise en situation professionnelle, évaluation des livrables suivants : Bible de série et épisode pilote dialogué            - Pour la VAE : Bible de série et épisode pilote dialogué</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 5509 - Explorer et interroger plusieurs pistes scénaristiques pour générer des propositions inédites de récit	<p><b>Descriptif :</b> trouver et cultiver son originalité et sa personnalité d'auteur - imaginer, surprendre et innover - chercher à surprendre et à innover en prenant en compte des fictions existantes</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            - Pour la formation : mise en situation professionnelle, évaluation des livrables suivants : continuité dialoguée de 90'            - Pour la VAE : évaluation d'une continuité dialoguée de 13' à 90'</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 5509 - Ecrire les textes correspondant aux différentes étapes de scénarisation nécessaires à la production d'une œuvre audiovisuelle</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- penser en images, en actions, en situations dramatiques - résumer une histoire en quelques lignes autour de personnages confrontés à des obstacles pour en atteindre l'objectif - concevoir les éléments sociologiques, culturels, biographiques et psychologiques des personnages - structurer le parcours des principaux personnages autour de leur objectif - résumer le parcours du protagoniste en une phrase - à partir du pitch dramatique et du pitch thématique, structurer son récit en actes - rédiger le récit dramatique en quelques pages - découper son synopsis pour organiser une succession rythmée de séquences - segmenter chaque séquence en scènes - cadencer le récit et ses enchaînements et impliquer le spectateur - construire un crescendo dramatique pour chaque scène pour rendre le récit prenant - faire parler les personnages pour exprimer leur point de vue et faire progresser l'action... è</li> <li>- écrire des dialogues adaptés au genre de la fiction et à la caractérisation des personnages -</li> <li>- établir une analyse de son texte - intégrer puis invalider ou valider ses propres contre-propositions - organiser son temps de travail</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la formation : mise en situation professionnelle, évaluation des livrables suivants : continuité dialoguée de 90'</li> <li>- Pour la VAE : évaluation d'une continuité dialoguée de 13' à 90'</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 5509 - Collecter / engranger de la matière formelle ou expérientielle pour créer des propositions scénaristiques originales</p>	<p><b>Descriptif :</b> organiser son propre dispositif de recherche, de documentation</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la formation : mise en situation professionnelle, évaluation des livrables suivants : continuité dialoguée de 90'</li> <li>- Pour la VAE : évaluation d'une continuité dialoguée de 13' à 90'</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 5509 - Prendre en compte les contraintes techniques et économiques liées à la production</p>	<p><b>Descriptif :</b> prendre en compte, dans l'écriture, les contraintes économiques et artistiques - faire jouer sa créativité scénaristique, sa souplesse imaginaire au profit de la faisabilité technique du film - intégrer au scénario les modifications indispensables pour en établir une version de tournage</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la formation : mise en situation professionnelle, évaluation des livrables suivants : continuité dialoguée de 90'</li> <li>- Pour la VAE : évaluation d'une continuité dialoguée de 13' à 90'</li> </ul>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de 4 personnes : 2 scénaristes confirmés dont le ou la président(e) des jurys - 1 producteur(trice) - 1 conseiller(e) de programme (représentant les sociétés de diffusion)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé de 4 personnes : 2 scénaristes confirmés dont le ou la président(e) des jurys - 1 producteur(trice) - 1 conseiller(e) de programme (représentant les sociétés de diffusion)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Jury composé de 4 personnes : 2 scénaristes confirmés dont le ou la président(e) des jurys - 1 producteur(trice) - 1 conseiller(e) de programme (représentant les sociétés de diffusion)
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Scénariste" avec effet au 21 avril 2017, jusqu'au 21 avril 2022.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Scénariste" avec effet au 22 août 2012 jusqu'au 22 août 2017.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.ceeaeu/formation/descriptif.php>

##### Autres sources d'information :

<http://www.ceeaeu/la-formation-longue/programme.html>

<http://www.ceeaeu/>

##### Lieu(x) de certification :

Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle (CEEAE) : Île-de-France - Paris ( 75) [38 rue du faubourg saint-jacques 75014]

Conservatoire Européen d'écriture Audiovisuelle (CEEAE)

Hôtel de Massa

38, rue du faubourg Saint-Jacques

75014 Paris

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Conservatoire Européen d'écriture Audiovisuelle (CEEAE) - Hôtel de Massa - 38, rue du faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris

##### Historique de la certification :